

La société ELIOR se félicite ... !

La société ELIOR se félicite d'avoir maîtrisé les licenciements économiques car le chiffre **annoncé ne serait que de 800 salariés au 23 juillet 2021**, bref une simple bagatelle par rapport à ce qui était prévu.

C'est ce qui en ressort lorsqu'on prend lecture du courrier à destination des salariés.

Dans ce courrier vous remarquerez que l'on parle avant tout des contrats gagnés, que l'on remercie les équipes commerciales et opérationnelles. **C'est tout en fin de courrier** que l'on évoque la situation des salariés d'ELIOR. Cela doit être moins important que la signature de contrat, peut-être parce qu'ils ne font plus partie de l'entreprise, voir que l'on s'adresse simplement aux salariés qui sont encore dans l'entreprise. Il faut juste ce demander encore pour combien de temps.

Mais dans cette démarche, la société ELIOR Entreprises oublie de dire que bon nombre de salariés se sont **positionnés par contrainte vers d'autres filiales** cela afin de ne pas perdre leur travail et cela même si le poste accepté n'est pas en adéquation avec leurs attentes. Les salariés vont non seulement réaliser le travail qu'habituellement ils faisaient mais **en prime pour certains le poste accepté est assujéti à une baisse de salaire et si en sus on peut ajouter du travail supplémentaire et bien allons-y.**

D'autres ne reconnaissant plus leur entreprise sont partis d'eux-mêmes. En ce qui nous concerne, le quota de 1500 a été atteint, si ce n'est plus du fait de licenciements autres qui se greffent pour faute etc.

Le plus beau dans tout cela en sus des licenciements c'est **que les signataires c'est-à-dire la CFE/CGC, FO et la CFTC se plaignent, font les « pleurnicheuses »** auprès de l'entreprise du fait des dénonciations des représentants du personnel qui étalent au grand jour que nous avons eu le plus mauvais accord et surtout un accord au rabais. Rien de surprenant nous direz-vous lorsqu'on connaît ces Organisations Syndicales qui n'en sont pas d'ailleurs. Il n'y a plus rien à faire avec ces personnes, elles ne comprendront jamais ce qu'est le véritable syndicalisme.

Finalement la société ELIOR Entreprises saisit cette opportunité pour aider la **« bande des trois compères »**, ces chers signataires parce que la société aura encore besoin d'eux pour mettre en place l'APLD et autres chantiers car une transformation est prévue à partir de septembre. Nous avons été les seuls depuis le début à vous annoncer ces changements, pas forcément écoutés malheureusement, mais aujourd'hui c'est unis autour de SUD que vous pourrez vous en sortir.

Déjà, la société ELIOR Entreprises veut son accord APLD, car le souhait est **d'annualiser le temps de travail**. Cela veut dire quoi, tout simplement, j'ai besoin de toi de telle heure à telle heure tu viens travailler, je n'ai pas besoin de toi tu restes chez toi avec des semaines plus ou moins variées en terme d'horaires de travail qui peut être de **25h à 40 heures par semaine**, etc.

Les signataires sont déjà d'accord

A quoi va servir cette négociation ?

Certains diront à rien, non justement, cela servira afin de mettre en place une sorte d'INTERIM au cœur d'ELIOR Entreprises. Servira pour que **« travaillez »** plus avec moins de moyens mais avec pour résultat plus de profits, non pas pour vous, pour la société, avec des horaires non adaptés et des licenciements en vue en cas de refus.

Ah !: dernier point, il apparaîtrait que **« cette intérim »** devrait **suspendre les primes de détachements qui sont actuellement de 14€ et ce tout le temps de l'APLD**. Vous avez du souci à vous faire, mais ne pourront se plaindre que ceux qui réagiront à la rentrée face à ces Organisations Syndicales représentatives inutiles pour les salariés, mais utiles pour l'entreprise.

Nous espérons que tout cela ne finisse pas par un **« mariage »**, car être toujours d'accord avec l'entreprise sur tout, être signataires dès qu'un accord est proposé etc. cela n'augure rien de bon, pour les salariés bien sur. En fait, ils ne forment qu'une seule et même Organisation Syndicale (CFE/CGC, FO et CFTC). Voici, le nouveau nom de ce rassemblement. Il devient le « syndicat de complaisance ».

Site Web : www.idf-sud-elior.com



<https://www.facebook.com/sud.eliorentreprises.3>

sud.eliorentreprises@gmail.com

sud.encadrement@gmail.com